



RÈGLEMENT FINANCIER

TARIFS 2026/2027

SOMMAIRE



1 - Cotisations	p. 3
2 - Droits d'engagement	p. 3-4
3 - Part sur recette et Frais d'Arbitrage	p. 4
4 - Arbitres	p. 5
5 - Statut de l'Arbitrage	p. 6
6 - Obligations en matière d'équipes de jeunes	p. 6
7 - Droits et frais de dossier	p. 6
8 - Amendes Sportives	p. 6-7
9 - Amendes Disciplinaires	p. 8
10 - Frais de déplacements	p. 8
11 - Divers	p. 8
Informations	p. 9
Relevé compte club	p. 9
Prélèvement Frais d'arbitrage	p. 10

TARIFS 2026/2027



1 - COTISATIONS

FONCTIONNEMENT :

Par licence :

Acompte de 2,00 € par licence au 31/10 de l'année civile N

Solde avec la situation des licences au 30/04 de N+1 moins l'acompte du 31/10.

2,50 €

Par équipe (seniors, jeunes, féminines) engagée en Nationale et/ou Régionale :

39,00 €

Participation Investissement travaux de réhabilitation (par licence) :

0,67 €

(remplace la "participation investissement par club de 2007") - situation au 30/04 de la saison en cours

Participation à la création du poste de CTA (par licence) :

0,50 €

Situation au 30/04 de la saison en cours

DIVERS :

Licence membre Indépendant (Cot. District 36 € + licence LFNA 30,90 € moins 14,90 € pris en charge par le District)

52,00 €

Licence "Ayant droit" (licence LFNA 30,90 € moins 14,90 € pris en charge par le District)

16,00 €

Licence membre Arbitre Honoraire (licence LFNA 30,90 € moins 14,90 € pris en charge par le District)

16,00 €

Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)

52,00 €

Licence membre Observateur/Accompagnateur (licencié dans un club)

16,00 €

Licence Arbitre "Indépendant" (Cot. District 41,10 € + licence LFNA 30,90 €)

72,00 €

2 - DROITS D'ENGAGEMENT

CHAMPIONNATS (y compris le Trophée des Champions)

Départemental 1

178,00 €

Départemental 2

162,00 €

Départemental 3

142,00 €

Départemental 4

128,00 €

Départemental 5

110,00 €

Féminines à 11

40,00 €

Féminines à 8 (géré par le District 79)

District 79

Féminines U11-U13

23,00 €

Féminines U15 à 11

23,00 €

Féminines U14-U17 (gérée par le District 79) à 8

District 79

Féminines U16-U18 (gérée par le District 79) à 11

District 79

Futsal

39,00 €

Futsal jeunes (par club et par catégorie)

5,00 €

Foot Loisirs (à 11 et à 8)

39,00 €

U17/U18 (à 11 et à 8)

42,00 €

U15 (à 11 et à 8)

38,00 €

U13

31,00 €

U11

23,00 €

U8-U9 (par club)

11,00 €

U6-U7 (par club)

11,00 €

U6-U8F (par club)

11,00 €

U8-U10F (par club)

11,00 €

TARIFS 2026/2027



COUPES et CHALLENGES

Coupe Louis David	64,00 €
Coupe Jolliet Rousseau	GRATUIT
Challenge des Réserves	47,00 €
Challenge Marcel Renaudie - gratuit pour les équipes ayant déjà joué une coupe	35,00 €
Coupe Tassin	64,00 €
Coupe du Poitou Féminine à 11	35,00 €
Coupe du Poitou Féminine à 8 (gérée par le District 79)	District 79
Challenge U17/U18 + consolante	20,00 €
Challenge U15 + consolante	20,00 €
Coupe Festival Foot U13	15,00 €
Challenge Maurice Dansac U13	10,00 €
Coupe Futsal - gratuit si engagement en championnat	20,00 €

3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre) ET FRAIS D'ARBITRAGE

COUPE LOUIS DAVID

1er et 2ème tours	14,00 €
du 3ème au 16ème de finale	21,00 €
1/8 finale	35,00 €
1/4 et 1/2 finales	45,00 €
Finale (règlement financier particulier - géré par le District)	

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

1er et 2ème tours	14,00 €
du 3ème au 16ème de finale	20,00 €
1/8 finale	28,00 €
1/4 et 1/2 finales	37,00 €
Finale (règlement financier particulier - géré par le District)	

Par décision de l'A.G. du 07/06/1997, un forfait sur recettes par match effectivement joué (sauf pour les Finales) a été établi en Coupe Louis David et en Coupe Jolliet-Rousseau, forfait dont le montant est fixé, chaque saison, par le Comité de Direction. Ce forfait tient compte de la compétition et de son évolution.
Ce forfait est débité sur le compte du club recevant (ou organisateur).

Pour la Coupe Tassin et le Challenge Marcel Renaudie, les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant jusqu'à la finale.

A partir des quarts de finale pour la Coupe Louis David, la Coupe Jolliet-Rousseau et le Challenge des Réserves, une moyenne des frais d'arbitrage sera établie, par tour, entre les différents matchs et sera répartie de façon équitable entre les équipes à domicile.

Les frais d'arbitrage des tours préliminaires du Trophée des Champions seront mutualisés et repartis entre tous les clubs (D3 à D5)

4 - ARBITRES

INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème LFNA) - trajet le plus court

Indemnité kilométrique (par km aller/retour)

0,447 €

Minimum à percevoir (40 km aller/retour)

17,88 €

INDEMNITE DE MATCH

Championnat SENIORS D1 - Centre

36,00 €

Championnat SENIORS D1 - Assistant

33,00 €

Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 et Trophée des Champions - Centre

33,00 €

Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 et Trophée des Champions - Assistant

28,00 €

Championnats et coupes à 11 FEMININES - Centre

33,00 €

Championnats et coupes à 11 FEMININES - Assistants

28,00 €

Championnats et Coupes FUTSAL (forfait : indemnités kilométrique + match)

41,00 €

Plateaux Futsal Jeunes

25,00 €

Finales Futsal Jeunes

50,00 €

Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - Centre

26,00 €

Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - Assistants

22,00 €

Coupes et Challenges (sauf C. Tassin) - Centre

33,00 €

Coupes et Challenges (sauf C. Tassin) - Assistants

28,00 €

Coupe Tassin - Centre

38,00 €

Coupe Tassin - Assistants

33,00 €

Finales Coupes et Challenges U13 + événements (forfait journée)

26,00 €

Matches amicaux (si demande sur le formulaire dédié) :

Centre R2, R3, D1

34,00 €

Centre D2 à D5 + Féminines

31,00 €

Centre Jeunes

25,00 €

Assistant R2, R3, D1

31,00 €

Assistant D2 à D5 + Féminines

27,00 €

Assistant Jeunes

21,00 €

Date de règlement des arbitres : entre le 10 et le 15 du mois suivant la rencontre

TARIFS 2026/2027



5 - STATUT DE L'ARBITRAGE

1^{ère} Année d'infraction

D1

D2 - D3 - D4

120,00 €

53,00 €

2^{ème} Année d'infraction : Amende DOUBLEE

x 2

3^{ème} Année d'infraction : Amende TRIPLEE

x 3

4^{ème} Année d'infraction : Amende QUADRUPLEE

x 4

Obligations et sanctions : se reporter au Statut de l'Arbitrage

6 - OBLIGATIONS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES

1^{ère} année d'infraction : dérogation

Néant

2^{ème} année d'infraction : amende - coût d'un CFI correspondant à l'obligation

D1 (CFI U14/U19)

90,00 €

D2-D3 (CFI U10/U13 ou U6/U9)

60,00 €

3^{ème} année d'infraction : amende - coût doublé d'un CFI correspondant à l'obligation

D1 (CFI U14/U19)

180,00 €

D2-D3 (CFI U10/U13 ou U6/U9)

120,00 €

7 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER

Réserve - Réclamation - Evocation - toutes divisions

46,00 €

Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :

- autre que faits disciplinaires

119,00 €

- faits de discipline (frais de dossier)

119,00 €

Appel devant la Commission d'Appel du District :

- autre que faits disciplinaires

119,00 €

- faits de discipline (frais de dossier)

119,00 €

Frais de gestion d'un recommandé concernant les relevés Compte Clubs/frais d'arbitrage

36,00 €

Frais de gestion d'un rejet de prélèvement concernant les relevés Compte Clubs/frais d'arbitrage

36,00 €

8 - AMENDES SPORTIVES

Instruction d'un dossier

37,00 €

Non envoi de rapport demandé (par rapport, dans la limite de 111€)

37,00 €

Absence non excusée à une convocation d'une commission (par personne)

37,00 €

Forfaits Championnat

D1 - D2 - D3 - D4

46,00 €

D5

36,00 €

Féminine à 11

36,00 €

U17/U18 - U15 - U13 - U15F - U11/U13 FEM8

25,00 €

U11

15,00 €

- Le montant de l'amende pour forfait général équivaudra au montant de l'amende pour trois forfaits simples,

- Pour les jeunes, il s'appliquera de la même façon dans chacune des phases soit 6 forfaits.

- Le montant de l'amende pour forfait général sera diminué, le cas échéant, des sommes déjà versées au titre de forfaits simples.

- Le montant de l'amende pour forfait d'une équipe constituée en entente est à supporter par les clubs constituant l'entente, mais il sera porté au débit du compte club du 1^{er} nommé.

8 - AMENDES SPORTIVES (suite)

Forfait Coupes et Challenges

Seniors (L. David, Jolliet Rousseau, Renaudie, Réserves, Tassin) + Coupe du Poitou à 11	36,00 €
Challenges U17/U18 - U15 - U13	25,00 €
Finales	100,00 €

Forfait Futsal Jeunes

Si annulation avant la publication du planning (10 jours)	Néant
Si forfait en prévenant le District	5,00 €
Si forfait sans prévenir	15,00 €

Licences

Non-inscription de la licence (feuille de match papier + plateau) / par licence - U7-U9 U11 U13 U15 U17	10,00 €
Totalité des licences en Seniors	50,00 €
Totalité des licences en Jeunes	50,00 €
Participation d'un joueur non licencié (toutes catégories)	62,00 €
Licence manquante Foot Loisirs (obligation d'avoir 9 licenciés si section, 11 licenciés si club)	10,00 €

Feuille de match "informatisée" ou "papier" - transmission tardive :

Seniors (renouvellement de l'amende chaque semaine jusqu'à réception)	29,00 €
Jeunes (renouvellement de l'amende chaque semaine jusqu'à réception) - U13 U15 U18	20,00 €
Documents plateaux U7-U9 U11	10,00 €

Utilisation de la Feuille de match informatisée : (votée à l'AG du 9/6/17)

1er manquement : avertissement	
2ème manquement : nouvelle formation obligatoire + amende	45,00 €
3ème manquement : amende	88,00 €
A compter du 4ème manquement : les amendes seront doublées	x2

Absence aux Assemblées Générales

Clubs Nationaux	118,00 €
Clubs Régionaux	75,00 €
D1 - D2 - D3	64,00 €
D4 - D5	52,00 €
Jeunes	31,00 €

Les Clubs libres évoluant dans les catégories énumérées ci-dessus non présents à plusieurs AG du District consécutives, verront l'amende multipliée par le nombre de fois absent.

Football Diversifié (Futsal, Foot Loisirs)	30,00 €
Foot Loisirs - obligations licences (par licence manquante)	6,00 €

TARIFS 2026/2027



9 - AMENDES DISCIPLINAIRES

Instruction d'un dossier	37,00 €
Non envoi de rapport (par rapport, dans la limite de 111€)	37,00 €
Absence non excusée à une convocation d'une commission (par personne)	37,00 €
Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	17,00 €
2ème Avertissement	20,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	34,00 €
Faits disciplinaires (validés par le Comité de Direction du 9/9/19 - PV n° 1)	
Suspension de 1 à 4 matchs	45,00 €
Suspension de 5 à 9 matchs	60,00 €
Suspension de 10 à 15 matchs OU de 3 à 6 mois	105,00 €
Suspension de + de 15 matchs OU > à 6 mois	200,00 €

10 - FRAIS DE DEPLACEMENTS

Membres élus et cooptés par km A/R - (Forfait de 5,58 € si ≤ 18 km A/R) - à partir du 01/08/2021	0,400 €
Salariés par km A/R	0,446 €
Délégué accompagnateur (échanges arbitres) - (Forfait de 5,58 € si ≤ 18 km A/R)	0,400 €
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - AA1 : Forfait	30,00 €
sauf en cas de match non joué par km A/R (intempérie/forfait) - (Forfait de 5,58 € si ≤ 18 km A/R)	0,40 €
Accompagnateurs nouveaux arbitres (9 déplacements/an/arbitre) - Forfait	30,00 €
sauf en cas de match non joué par km A/R (intempérie/forfait) - (Forfait de 5,58 € si ≤ 18 km A/R)	0,40 €
Tarif kilométrique (calcul caisse compensation des frais de déplacement des clubs) :	
Equipe à 11 (par km aller)	1,00 €
Equipe à 8 (par km aller)	0,80 €

11 - DIVERS

Autorisation de tournois et matchs amicaux	GRATUIT
Ecusson arbitre (tarif 2018/2019 : 1,80 €)	prix coûtant
Accès Evalbox (sur le compte du club)	5,00 €
Frais d'un repas pour un stage sur une journée	prix coûtant
Frais de collation pour un stage	5,00 €
Frais de goûter (foot animation, détections...) *dans la limite de 0,70€ par goûter	prix coûtant*

Informations

Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :

- ❖ Les amendes «sportives» pour: frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres
- ❖ Le montant de la caisse de compensation;
- ❖ Le montant du forfait sur recettes de coupe.
- ❖ Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier

Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit:

- d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra.
- d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire.

Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.

Relevés de compte club

uniquement par prélèvement automatique

- 1^{ère} situation au 15/09/26 paiement le 30/09/2026
(Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 26/27)
- 2^{ème} situation au 30/11/26, paiement le 31/12/2026
(Dont régularisation des engagements des équipes 26/27).
- 3^{ème} situation au 28/02/27, paiement le 31/03/2027
- 4^{ème} situation au 30/06/27, paiement le 31/07/2027

A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur :
FOOTCLUBS - Menu - Organisation - Etat du compte

Prélèvement automatique des frais d'arbitrage

Départemental 1 à la Départemental 4

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4 avec 10 Prélèvements mensuels :

- Les 9 premiers de septembre 2026 à mai 2027 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit :
 - ☞ Départemental 1 : **265 €**
 - ☞ Départemental 2 : **85 €**
 - ☞ Départemental 3 : **75 €**
 - ☞ Départemental 4* : **70 €**
- Le dixième en juin 2027 pour régularisation.
- Le montant sera débité le 10 du mois

* Lorsque nous serons en mesure de couvrir la totalité des matchs à ce niveau, auparavant ce sera sur la base des frais réels.

La répartition des frais d'arbitrage se fait de façon égalitaire entre toutes les équipes d'une même division (principe de la caisse de péréquation) à partir du moment où le District gère cette charge.

Féminines à 11 Départemental 1

Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat Féminins à 11 avec 9 Prélèvements :

- Les 8 premiers d'Octobre 2026 à Mai 2027 d'un montant identique soit **60 €** par mois (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1)
- Le neuvième en juin 2027 pour régularisation.
- Le montant sera débité le 10 du mois

La répartition des frais d'arbitrage se fait de façon égalitaire entre toutes les équipes d'une même division (principe de la caisse de péréquation) à partir du moment où le District gère cette charge.

Autres compétitions Masculines et Féminines gérées par le District 86

SENIORS : D5 - FOOT à 8 - FEMININES à 11 D2/D3 - COUPES ET CHALLENGES

JEUNES : CHAMPIONNAT ET COUPES

FOOT DIVERSIFIE : FUTSAL / FOOT LOISIRS

Le montant des **frais d'arbitrage** sur la base des frais réels sera compris dans les relevés compte cub.